

Sport pour les jeunes sous main de justice

Sous-titre:

Collection « Partages » n°3

Si la pratique du sport en prison, entendue comme une pratique physique ou motrice institutionnalisée, doit être renforcée et étendue, elle doit aussi être pensée et réalisée par de véritables professionnels des Activités physiques ou du sport, formés à l'université dans les Unités de formation et de recherche (UFR) en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et notamment dans le cadre de parcours de formation Activités physiques adaptées à la prévention et à la réinsertion.

Cette préoccupation était au cœur de la constitution de ce domaine de formation dans les années 1980-90 et devrait le rester encore aujourd'hui. Si elle doit se généraliser, elle ne doit pas être la seule, l'éducation physique dans les quartiers des mineurs doit reprendre sa place dans le processus de restructuration, en collaboration avec l'ensemble des enseignants des autres disciplines, et ce, afin d'harmoniser les interventions de chacun et de donner corps à des projets, en synergie.

[Télécharge le bon de commande de l'ouvrage \(PDF, 125 ko\).](#) [1]



[BdC_Partages_APA3.pdf](#) [2]



SPORT POUR LES JEUNES SOUS MAIN DE JUSTICE

ÉRIC MARCHETTI
ET DIDIER SÉGUILLON

Partages

APA

3

Links

[1] https://inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-fiche-produits/BdC_Partages_APA3.pdf

[2] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-fiche-produits/BdC_Partages_APA3.pdf